

# PROCES-VERBAL

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 20 mars 2026 – 18 H 00

-----

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le vendredi 20 mars 2026 à 18h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire sortant.

Date de convocation : 16 mars 2026

Etaient présents : M MONIER, Mme DIAT, M PISSOCHET, Mme MARTINET SCHIRCH, M ATHAYNE, Mme PERICHON, M RENON, Mme DESVIGNE, M ALLAIN, Mme CHAMPEL, M THIERRY, Mme MORAND, Mme FAURE, Mme BENCHIHA, Mme SAMIER HEVIN, Mme PARRET BONMARTIN, M TAUVERON, M DAVAUD, M SAUVESTRE, M OLIVEIRA, Mme BONNIFACE, M DESMARAIS, M DELHAY, M EDIER, M MARTINANT, Mme PAGE, M GUILBERT ;

Étaient absents : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : M ATHAYNE ;

-----

Avant que la séance ne débute officiellement, Monsieur le Maire sortant Roger LITAUDON prend la parole :

*« Avant de débiter ce conseil d'installation, je rappelle au public présent qu'ils n'ont pas le droit de s'exprimer et aux nouveaux élus qu'ils ne peuvent prendre la parole que s'ils y sont invités ou autorisés par le Maire qui pilote la réunion.*

*Puisqu'il ne me reste que quelques minutes pour présider cette honorable assemblée, je vais me livrer rapidement à une analyse du déroulement de ces élections municipales et ainsi sortir de la réserve que je me suis imposée durant toute la campagne.*

*En premier lieu je me félicite du résultat sans appel de ce vote, je remercie chaleureusement le millier d'électeurs qui l'ont permis, et contrairement aux déclarations du candidat vaincu Varennes a tout gagné dimanche dernier et surtout évité le pire !*

*Comme quoi l'on peut être aussi mauvais perdant que mauvais candidat et rester dans le déni en rejetant la responsabilité de l'échec sur ceux qui n'ont pas ou mal voté, ils apprécieront, plutôt que d'analyser les causes du rejet massif subi. 30 points d'écart, cela fait mal, ça pique diraient les jeunes !*

*Je ne saurai trop conseiller à l'équipe minoritaire, avant de clôturer le compte de campagne, d'acheter le balai qui leur permettra de faire le ménage devant leur porte.*

*En même temps, quand on a répété autant de fois le slogan « réveillon », il est normal quand le réveillon s'est mal passé d'avoir la gueule de bois et mal à la tête.*

*Cela étant, bien que fort heureusement l'équipe gagnante ait su rester digne et calme durant toute la période, cette campagne laissera des traces en raison des invectives, mensonges et autres insultes, dont certaines pourraient être passibles de sanctions judiciaires, proférées par quelques colistiers de la liste défaite et notamment leur leader et je ne doute pas que les Varennois sauront s'en souvenir longtemps.*

*Désormais, l'heure est à la poursuite de tous les chantiers engagés depuis 12 ans pour faire évoluer notre commune et je fais toute confiance à la créativité et au bon sens de l'équipe majoritaire pour faire les choix les plus pertinents et adaptés aux capacités budgétaires.*

*Je forme le vœu que les élus de l'autre équipe se positionnent en minoritaires constructifs et non en opposants, ce qui n'est pas gagné si j'en juge les premières déclarations de leur chef de file, mais on peut toujours espérer un sursaut de lucidité.*

*Et pour que la nouvelle ère débute, je vais maintenant remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui m'ont accompagné durant ces deux mandats, élus et agents.*

*Merci de votre écoute »*

### **Installation du nouveau conseil municipal**

Monsieur le Maire sortant proclame les résultats de l'élection du 15 mars 2026 et installe les nouveaux conseillers municipaux dans leur fonction. Il indique avoir reçu la démission de Madame Ludivine BURLOT, élue sur la liste minoritaire et installe Monsieur MARTINANT, suivant de liste, à sa place.

### **Election du secrétaire et du secrétaire adjoint**

Monsieur le Maire sortant désigne M ATHAYNE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance qui sera assisté par Mme COULOMNIER, Directrice Générale.

### **1 - Election du Maire**

Mme DESVIGNE, présidant la séance en tant que doyenne, rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal ; que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant la candidature de Jean Noel Monier.

**Le conseil municipal, après avoir voté au scrutin secret,**

A constaté les résultats suivants :

|                    |      |
|--------------------|------|
| Votants            | : 27 |
| Bulletin blanc     | : 4  |
| Bulletin nul       | : 0  |
| Suffrages exprimés | : 23 |

- Jean Noel MONIER : 23 voix ;

Le conseil désigne Jean Noel MONIER en qualité de Maire de la commune de Varennes sur Allier.

### **2- Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 3 abstentions (M MARTINANT, Mme PAGE, M GUILBERT) et 1 voix contre (M EDIER), fixe le nombre d'adjoints au Maire à 6. Cette décision est applicable pour toute la durée du mandat.

### **3- Election des Adjoints au Maire**

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des Adjoints au Maire.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant la candidature de la liste conduite par Dominique DIAT.

#### **Le conseil municipal, après avoir voté au scrutin secret,**

A constaté les résultats suivants :

Votants : 27  
Bulletin nul : 4  
Bulletins blancs : 0  
Suffrages exprimés : 23

- Liste conduite par Dominique DIAT : 23

Le conseil désigne en qualité d'Adjoints au Maire :

- 1- DIAT Dominique ;
- 2- PISSOCHET Fabrice ;
- 3- MARTINET SCHIRCH Christelle ;
- 4- ATHAYNE François ;
- 5- PERICHON Bernadette ;
- 6- RENON Stéphane.

### **4- LECTURE ET TRANSMISSION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

En vertu de l'art. L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire donne lecture de la charte de l'élus local. Cette charte traduit les droits et devoirs des élus locaux. Une copie de la charte a été transmise aux élus avec la convocation.

Pour clôturer la séance, Monsieur le Maire déclare :

*« Bonsoir à toutes et à tous.*

*Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour ce vote de confiance qui m'honore réellement et qui m'engage. Je partage cette grande fierté avec vous et tous les Varennois qui nous ont si bien élus dimanche dernier. Ils nous ont offert leurs voix, et nous devons en être digne en faisant correspondre nos promesses à la réalité à venir au cours de ce mandat.*

*Dans un second temps, je voudrais remercier Roger LITAUDON pour tout ce qui a été fait afin de rendre Varennes plus beau et plus fort depuis 2014.*

*Une liste exhaustive avait été établie, mais il serait fastidieux de reprendre une par une toutes ces améliorations qui ont bénéficié aux Varennois.*

*Merci sincèrement à toi Roger, à la confiance que tu as eue pour moi et pour nous tous afin de reprendre le flambeau et de l'amener, encore une fois, plus loin et plus haut. Merci aussi à tous mes prédécesseurs qui ont occupé ce poste de maire de Varennes et qui eux aussi ont assumé avec énergie et talent ce poste à responsabilité tout au long des décennies passées.*

*Je ne serai évidemment pas seul pour exercer ces fonctions à la tête de la commune. Comme expliqué pendant la campagne, une talentueuse équipe sera à mes côtés. Des adjoints compétents aux cursus variés seront en parfaite adéquation avec la mission proposée. Des conseillers non moins expérimentés dans leurs domaines respectifs sauront donner leurs avis et conseils. Ceci afin que le mandat soit synonyme de partage entre nous tous et qu'une vision claire et précise soit notre fil conducteur pour les 6 (ou 7) années à venir.*

*L'encadrement des services de la mairie sera notre rempart et notre source d'informations infaillibles pour faire en sorte que nous restions constamment dans le possible et le légal.*

*N'oublions jamais que nous sommes élus par les citoyens Varennois et que nous avons un devoir envers eux, même si nous sommes évidemment contraints par les décisions budgétaires des différentes institutions.*

*L'installation de ce nouveau conseil municipal a lieu très symboliquement le jour du printemps. Que ce soit donc un vrai renouveau et un redémarrage en harmonie afin que tous nous soyons guidés par l'intérêt général.*

*Il est notre raison d'être et la raison pour laquelle nous sommes rassemblés ce soir dans le salon d'honneur dans lequel tant de grandes décisions ont été prises bien avant nous, et le seront après nous, toujours dans le souci de bien faire pour Varennes.*

*Merci à toutes et à tous. »*

Le 23/03/2026  
Le Maire,

Jean Noel MONIER

